

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

Présents : M.WEISS Maurice - M.VILLEMAGNE Michel - Mme MOREL Brigitte - Mme VINDRIEUX Cécile - M.MARCAILLOU Patrick - M.GAUTHIER-LAFAYE Jean - M.GAUTHIER Christophe - M.CHANTRE Éric - Mme PONTON Carine - Mme BERTRAND Céline - M.LESCAILLE Bernard - Mme SINZ Marie Jeanne - M.JOUVE Henry - Mme TEYSSIER Marie Pierre.

Absents : Mme ARSAC Brigitte (donne pouvoir à M.CHANTRE Eric) – M.BOUIX Laurent - M.CHANTRE Thierry - Mme CROZE Blandine (donne pouvoir à Mme BERTRAND Céline) – M.DESBOS Jérôme (donne pouvoir à Mme TEYSSIER Marie Pierre) – Mme DUFAUD Caroline – M.GUILHOT Yoann - Mme SOUBEYRAND Laura (donne pouvoir à Mme PONTON Carine) - Mme VAREILLE Nadège (donne pouvoir à M.GAUTHIER LAFAYE Jean).

Secrétaire de séance : Mme BERTRAND Céline.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2015.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2015 est adopté.

2) Dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour la réfection du pont des Grisards – Rapport de M.WEISS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Sous-Préfecture de Tournon Sur Rhône afin d'obtenir une aide financière au titre de la DETR 2016 concernant la réfection d'un pont situé au lieu dit Les Grisards.

Le Maire précise que le plan de financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES €HT		RECETTES €HT	
Travaux du pont	17 912,00	DETR (30%)	6 000,00
Dépenses imprévues (actualisation)	2 088,00	Autofinancement	14 000,00
TOTAL	20 000,00	TOTAL	20 000,00

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE l'opération de réfection d'un pont situé au lieu dit Les Grisards afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

*ADOpte le plan de financement présenté.

- * SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.
- * AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

3) Informations concernant les décisions prises par le maire - Rapport de M. VILLEMAGNE.

M.VILLEMAGNE présente les décisions prises par le Maire dans le cadre de délégations que l'assemblée délibérante lui a consenties.

Avenant aux marchés d'assurances

Compagnie d'assurance : GROUPAMA

Modifications induites par avenant :

*Assurance statutaire

-taux de prime agents CNRACL 4,41%

-taux de prime agents IRCANTEC 1,88%

*Assurance dommages aux biens : cotisation annuelle 12 000 euros TTC

*Assurance responsabilité générale : cotisation annuelle 5 000 euros TTC

*Assurance flotte automobile : cotisation majorée de 3,5% (4 100 euros TTC)

Date de la décision : 18 décembre 2015

Avenant n°1 au marché à procédure adaptée de travaux concernant le réaménagement des sanitaires de l'école primaire publique lot 4 plomberie sanitaire chauffage

Entreprise: ARMAND Robert et fils

Montant de l'avenant : - 347,77 euros HT

Date de la décision : 4 janvier 2016

4) Attribution du lot 7 plomberie sanitaire ventilation relatif à l'aménagement d'un tènement immobilier Place de Verdun – Rapport de M.WEISS.

M.WEISS rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 10 avril 2014, les élus lui ont donné délégation pour tous les marchés dont le montant est inférieur 207 000 € HT.

Il ajoute que lors de la dernière séance de l'assemblée délibérante, en date du 3 décembre 2015, les élus ont procédé à l'attribution du marché à procédure adaptée concernant l'aménagement d'un tènement immobilier Place de Verdun à l'exception du lot 7 plomberie VMC en l'absence de réponse.

M.WEISS informe les élus présents qu'une nouvelle consultation a été réalisée le 25 novembre 2015 afin de pourvoir au lot 7 plomberie VMC de gré à gré.

La date limite de remise des plis a été fixée au 10 décembre 2015 à 12 heures.

Cinq plis nous sont parvenus dont 1 hors délai qui a été retourné à l'entreprise sans ouverture.

L'analyse a été confiée à notre maître d'œuvre (M.JUAN Jean).

La CAO MAPA s'est réunie le 21 décembre 2015 à 18h30 et propose l'attribution du lot 7 plomberie VMC comme suit :

LOT	Entreprise Retenue	Montant du marché de base	Options retenues / mise au point du marché	Montant du marché attribué
7) plomberie	Armand Robert et fils	15 456,99 €	néant	15 456,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* ATTRIBUE le lot 7 plomberie VMC concernant l'aménagement d'un tènement immobilier situé Place de Verdun à l'entreprise Armand Robert et fils au prix de 15 456,99 euros HT.

*AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant à ce lot.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

5) Modification du tableau des emplois – Rapport de M.WEISS.
--

Reconduction d'un CAE 24 heures hebdomadaires pour le nettoyage des bâtiments communaux à compter du 1er février 2016

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent avait été recruté en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour assurer le remplacement d'un agent en arrêt maladie au collège et bâtiments communaux. Par ailleurs, la mise en place des TAP (temps d'activité périscolaire) a engendré une réorganisation des services pour prendre en compte de nouveaux besoins en matière d'entretien des locaux scolaires.

Le conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*APPROUVE la création d'un emploi aidé (CAE) pour une période de 12 mois au service de l'école maternelle et des bâtiments communaux.

*PRECISE que ce contrat débutera à compter du 1er février 2016.

*AJOUTE que le volume hebdomadaire sera de 24 heures

*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Recrutement d'un CAE 28 heures hebdomadaires pour la cantine collège à compter du 28 mars 2016

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent avait été recruté en emploi d'avenir au service de la cantine et du collège. Ce contrat arrive à échéance le 27 mars 2016 sans possibilité de reconduction.

Afin de permettre le bon fonctionnement de ce service, il est proposé de recruter un emploi aidé dans les mêmes conditions pour une période de six mois et d'un volume horaire hebdomadaire de 28 heures.

Le conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*APPROUVE la création d'un emploi aidé pour une période de 6 mois au service de la cantine et du collège.

*PRECISE que ce contrat débutera à compter du 28 mars 2016.

*AJOUTE que le volume hebdomadaire sera de 28 heures

*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

6) Convention relative à l'assistance administrative du Centre de Gestion pour les dossiers CNRACL – Rapport de M.WEISS.

M.WEISS informe les membres du Conseil Municipal que par délibérations du 27 janvier 2011, puis du 10 avril 2014 une convention avec le Centre de Gestion de l'Ardèche concernant leur intervention dans le cadre de dossiers CNRACL avait été conclue.

Il précise que cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

Le Centre de Gestion propose une nouvelle convention permettant aux collectivités de bénéficier de renseignements relatifs aux dossiers CNRACL mais également pour la vérification des dossiers avant leur transmission à la caisse de retraite.

La participation de la commune est fonction du nombre et du type de dossier.

A titre d'exemple, pour l'année 2016 le dossier de régularisation de service est de 12€, le dossier de validation de services de non titulaire est de 12€, le dossier de liquidation de pension est de 55€...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

*D'APPROUVER la convention (2015-2017) entre le Centre de Gestion de l'Ardèche et la commune relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL telle que présentée.

*AUTORISE le Maire à signer cet avenant.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

7) Convention avec Pôle Emploi – Rapport de M.WEISS.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention de coopération pour la mise à disposition d'espace de réception et d'échange d'informations socio-économiques peut être conclue avec Pôle Emploi région Auvergne Rhône Alpes.

Cette convention permet de définir les conditions d'occupation par Pôle Emploi au sein du bâtiment de la Maison des Services au Public. Cette mise à disposition de locaux est conclue à titre gratuit pour une période de 3 ans du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2018.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*APPROUVE la convention avec Pôle Emploi telle que présentée

*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

8) Convention d'accueil pour un spectacle avec la CCVE – Rapport de M.WEISS.

M.WEISS informe les membres de l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes Val'Eyrieux organise plusieurs spectacles dans le cadre de sa saison culturelle à la salle des Arts et des Cultures de Saint-Agrève.

Afin de permettre la tenue de ces spectacles, il convient de conclure une convention définissant le rôle de la commune et de la CCVE dans l'accueil de ces manifestations.

Le premier spectacle concerné pour l'année 2016 est le spectacle Bleu Violon de la compagnie Le Boustrophédon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*APPROUVE la convention pour l'organisation de spectacles avec la CCVE telle que présentée

*PRECISE que le Maire pourra signer toutes les conventions d'accueil de spectacles avec la CCVE pour année 2016 dans la mesure où les engagements respectifs de la commune et de l'intercommunalité sont identiques

* AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

9) Questions diverses.

Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes - Rapport de M.VILLEMAGNE.

VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux;

M.VILLEMAGNE rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité de conseil est susceptible d'être allouée au comptable du Trésor de la commune.

Il ajoute qu'une nouvelle délibération doit être prise lors de chaque changement de comptable du Trésor ou de municipalité ou lorsque le taux est modifié.

M.VILLEMAGNE rappelle que l'indemnité n'a pas toujours été attribuée au taux de 100% notamment en tenant compte du recours limité au conseil du trésorier.

M.WEISS propose d'attribuer le taux de l'indemnité à 50%.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

* DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme VAZQUEZ Mireille depuis le 1er janvier 2015.

*PRECISE que l'indemnité de confection du budget ne sera pas attribuée

* AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 18 Contre : 1 Abstention : 0

Modalités d'attribution de cadeaux par la commune – Rapport de M.VILLEMAGNE.

M.VILLEMAGNE rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales, de jumelages, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232.

Il sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232.

Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

*AUTORISE les dépenses suivantes à l'article 6232 :

- cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance), d'événements liés à la carrière (départ à la retraite) ou d'autres événements importants, d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune et dont le montant maximal est fixé à 200 €,
- couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune dont le montant maximal est fixé à 100€,
- frais de restaurant,

* AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Passage du rallye Monte Carlo historique Lundi 1er Février à partir de 12h00.

Tournée cantonale le 5 février 2016.

Inauguration des travaux de la zone d'activité de Saint-Agrève le 9 février 2016 à 14h30 et signature de la troisième tranche de l'ORC.

Soirée des bénévoles le vendredi 12 février 2016 à la salle des Arts et des Cultures à 19h00.

M.LESCAILLE demande si l'on peut étudier la possibilité d'interdire le stationnement des véhicules autour de la fontaine de la Place de la République pendant l'été.

M.WEISS propose une limitation de durée de stationnement entre 20 et 30 minutes mais cette décision nécessite un contrôle.

M.JOUVE sollicite le Conseil afin de réaliser une campagne de sensibilisation sur les bienfaits de la marche à pied notamment pour les enfants.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 10 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.